



canalisation servitude privée non déclarée.

Par **tinooo**, le **10/07/2019** à **09:33**

Bjr je viens d'acheter un appartement à Paris en Avril 2019. J'ai voulu réaliser des travaux d'aménagement. J'ai constaté aussi une marche au milieu d'un couloir qui gênait et comme je comptais refaire le sol (parquet), j'ai donc demandé à mon artisan de reprendre ensemble d'aplanir l'ensemble. A ma grande surprise je constate qu'en fait il y a une canalisation qui part du voisin (toilette) qui passe au milieu de mon couloir (d'où la nécessité d'une marche pour avoir une pente de coulement suffisante). Cette servitude privée n'est évidemment pas mentionnée sur l'acte notarié. J'ai demandé ce week-end à mon voisin de réaliser les travaux nécessaires pour reprendre sa canalisation de chez lui car celle-ci cause un désagrément pour reprendre à niveau l'ensemble.

Je souhaite donc boucher cette canalisation et l'enlever au plus tôt.

Quels sont mes droits et comment je dois m'y prendre.

Cordialement

ST